

PRESENTATION

Le droit administratif des biens constitue l'ensemble des règles juridiques de droit public applicables aux biens, quelle que soit la qualité du propriétaire, personne publique ou personne privée.

C'est une discipline qui a profondément évolué ces dernières années et qui dépasse aujourd'hui largement le champ du seul droit administratif.

Si elle fait, bien sûr, toujours appel aux bases du droit administratif général (notion de personne publique, d'intérêt général, de service public, de responsabilité administrative), et en cela elle est une branche du droit administratif spécial avec le droit de la fonction publique, le droit de l'urbanisme le droit de la commande publique entre autres, elle est de plus en plus marquée par le droit européen, le droit public des affaires, le droit constitutionnel et le droit des libertés publiques.

Par ailleurs elle se situe naturellement au confluent du droit public et du droit privé en raison des relations complexes organisées autour de la notion de propriété, qu'elle soit privée ou publique, si bien que l'appellation Droit Administratif des Biens se transforme progressivement en Droit Public des Biens et devient le pendant du droit civil des biens.

Le droit administratif des biens fait la part belle aux prérogatives de puissance publique compte tenu de l'intérêt général attaché directement à la gestion des biens de l'administration.

Le droit administratif des biens (ou droit public des biens), constitue une branche du droit particulièrement dynamique et en constante évolution.

Au départ droit essentiellement jurisprudentiel, il devient de plus en plus encadré par les textes qui, ces dernières années, ont considérablement rénové les procédures et renforcé les contrôles pesant sur l'administration à l'occasion de la gestion de ses biens.

On peut ainsi citer :

- l'adoption par l'ordonnance du 21 avril 2006 de la partie législative du nouveau Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) entrée en vigueur le 1er juillet 2006 qui bouleverse bon nombre de notions et principes traditionnels du droit domanial et qui réunit et harmonise les règles domaniales relatives à l'ensemble des personnes publiques, jusque-là éparpillées, dans le but notamment d'améliorer la sécurité juridique ;

Ce mouvement a été récemment amplifié par l'ordonnance numéro 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques ;

- l'adoption du Code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 ;

- l'adoption d'un nouveau Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique opéré par l'ordonnance du 6 novembre 2014 et le décret du 26 décembre 2014 et les remises en cause notables du droit de l'expropriation découlant de la jurisprudence récente de la Cour européenne des droits de l'homme comme du Conseil constitutionnel dans le cadre des questions prioritaires de constitutionnalité.

La question de la propriété des personnes publiques est économiquement d'importance : la DGFIP estime que, fin 2021, l'État est propriétaire de biens représentant une valeur de 69 milliards d'euros, un patrimoine immobilier de 99 millions de mètres carrés de surface bâtie (191 000 bâtiments) et 40 000 kilomètres carrés de non bâtie (30 000 terrains). Il a mené 2318 expropriations, 30 075 ventes mobilières et 688 immobilières en 2021. Ce qui explique la nécessité d'une « politique immobilière de l'État » (PIE), dans une approche stratégique, confiée à la « Direction de l'immobilier de l'Etat »

Le Droit administratif des biens est présenté de manière traditionnelle en trois parties qui peuvent apparaître comme disparates mais qui en réalité forment un tout.

En effet la réglementation des trois secteurs fournit à la puissance publique des instruments, certes différents, mais qui interviennent tous, à des degrés divers, dans sa politique de valorisation du territoire et de la maîtrise du sol qui représente un enjeu majeur aussi bien au plan économique et financier qu'au plan politique et social.

Ces trois parties sont les suivantes :

- La propriété des personnes publiques qui concerne le patrimoine immobilier, mobilier et immatériel des personnes publiques (domaine public/domaine privé) ;
- L'expropriation qui constitue une procédure profondément dérogatoire qui permet aux personnes publiques d'intégrer à leur patrimoine des biens de personnes privées de manière unilatérale ;
- Les travaux publics qui consistent en la réalisation matérielle d'opérations liées à des ouvrages publics, indispensables à l'accomplissement des missions d'intérêt général.

Introduction to Comparative Law – Paris Campus

3rd Year Law Degree: 18 hours – 2 ECTS

Ninon MATHIEU

□ Introduction

The course is delivered in English but aims to remain accessible to the widest possible audience.

The course offers an introduction to comparative law, aimed at familiarizing students with the distinctive features of comparative legal analysis — namely, the study of national legal systems from a comparative perspective.

Although interest in the comparison of laws is as old as legal science itself, the development of comparative law as an autonomous academic discipline is a relatively recent phenomenon. Its growth can be attributed in particular to the intensification of exchanges between States and the gradual convergence of legal systems within integrated geographical areas.

Comparative law aims at studying and confronting the various legal systems of the world, highlighting their similarities and differences. The comparative approach seeks to investigate the underlying reasons for these convergences and divergences. Beyond merely describing the positive law in force in other countries, it strives to understand the logics, structures, representations, and principles that shape legal systems.

Comparative law thus serves several purposes: enriching legal science; improving domestic law; enhancing understanding of foreign legal systems; strengthening international relations; and contributing to the unification and harmonization of national laws. Moreover, comparative legal analysis encourages critical thinking about law, by revealing the influence of cultural, historical, and institutional factors on the way each society conceives and structures its legal system.

This course aims to explore the main theoretical issues and the practical questions raised by comparative law, emphasizing that law is fundamentally a social and cultural phenomenon, rooted in wider traditions. Comparative law provides an opportunity for meaningful dialogue between legal cultures. By focusing on “the Other’s law”, it invites viewing one’s own legal system from a different perspective, and promotes a new way of thinking about law, which embraces the diversity of possible responses to a given legal problem.

□ Courses Objectives

This course intends to introduce students to the comparative law approach by providing them with the tools to understand its purposes, methodology and limits. Through this introduction, the course also seeks to raise students’ awareness of the importance of legal culture, a fundamental component of general culture, as well as the variety of legal thinking across the world.

More precisely, this course pursues several complementary objectives:

- To reflect on theoretical and practical issues of comparative law, that is, to understand the purposes of comparative legal analysis, the principles guiding the comparison of legal systems, and the specific methodological challenges involved. Students should therefore be able to identify the key issues, objectives, and methodological constraints of comparative legal analysis.
- To identify the major legal traditions (or "legal families") and to understand the origin and development of different legal systems. Students should be familiar with the essential features of the main legal traditions (civil law, common law, customary law, mixed legal systems, etc.) and understand the underlying logics that shape them.
- To analyze and compare the responses provided by different legal systems to the same legal issue, identifying the underlying factors of convergence or divergence. Students should be able, given a specific legal problem, to compare several solutions from distinct systems and understand their justifications.
- To develop critical thinking about law through comparative analysis, by transcending a compartmentalized view of legal disciplines to apprehend the overall coherence of normative systems within their social, historical, cultural, and institutional contexts. Students should be able to perceive law as a cultural phenomenon and to situate a rule or institution within a broader framework of references specific to each legal tradition.

□ Course Outline

Introduction: What is Comparative Law?

- I. The History of Comparative Law
- II. The Functions of Comparative Law
- III. The Use of Comparative Law Arguments

Part 1. Comparative Legal Method

Part 2. Major Legal Traditions

Title 1. The Romano-Germanic Tradition

Title 2. Common Law

Chapter 1. The United Kingdom

Chapter 2. The United States of America

Title 3. Other Legal Traditions

Part 3. Applied Comparative Study: Statutory Law Across Legal Traditions

□ Assessment Method (Final Session)

The written assessment, lasting one hour, will take the form of a multiple-choice questionnaire (MCQ) covering the key concepts addressed during the course.

□ Assessment Method (Resit Session)

The written assessment, lasting one hour, will take the form of a multiple-choice questionnaire (MCQ) covering the key concepts addressed during the course.

□ Bibliography

▪ Books

BOUDON Julien, RIALS Stéphane, *Textes constitutionnels étrangers*, Paris : PUF, coll. Que sais-je ?, n° 2060, 17^e ed., 2022, 128 p.

DAVID René, JAUFFRET-SPINOSI Camille, GORE Marie, *Les grands systèmes de droit contemporains*, Paris : Dalloz, coll. Précis, 2016, 12^e ed., 539 p.

DUFFY-MEUNIER Aurélie, FASSASSI Idris, GUGLIELMI Gilles, ZOLLER Élisabeth, *Introduction au droit public*, Paris : Dalloz, coll. Précis, 3^e ed., 2022, 300 p.

FROMONT Michel, PERROUD Thomas, *Grands systèmes de droit étrangers*, Paris : Dalloz, coll. Mémentos, 9^e ed., 2023, 510 p.

GAMBARO Antonio, SACCO Rodolfo, VOGEL Louis, *Traité de droit comparé : Le droit de l'Occident et d'ailleurs*, Paris : LGDJ, coll. Traités, 2011, 480 p.

GOLTZBERG Stefan, *Le droit comparé*, Paris : PUF, coll. Que sais-je ?, n° 4117, 2^e ed., 2024, 128 p.

HAGUENAU-MOIZARD Catherine, *Introduction au droit comparé : en 10 thèmes avec exemples détaillés*, Paris : Dalloz, coll. Séquences, 2018, 316 p.

HUSA Jaakko, *A New Introduction to Comparative Law*, Oxford: Hart Publishing, 2015, 298 p.

JACKSON Vicki C., TUSHNET Mark V., *Comparative Constitutional Law*, New York; St. Paul, Minn: Foundation Press, coll. University Casebook Series, 3e ed., 2014, 1908 p.

LAITHIER Yves-Marie, *Droit comparé*, Paris-La Défense : LGDJ, coll. Précis Domat, 2024, 642 p.

LAUVAUX Philippe, LE DIVELLEC Armel, *Les grandes démocraties contemporaines*, Paris : PUF, 4e ed., 2015, 1072 p.

LEGRAND Pierre, *Le droit comparé*, Paris : PUF, coll. Que-sais-je ?, n° 3478, 5^e ed., 2016, 128 p.

RAMBAUD Thierry, *Introduction au droit comparé. Les grandes traditions juridiques dans le monde*, Paris : PUF, coll. Quadrige, 2^e ed., 2017, 344 p.

REIMANN Mathias, ZIMMERMANN Reinhard, *The Oxford Handbook of Comparative Law*, Oxford University Press, coll. Oxford Handbooks, 2^e ed., 2019, 1403 p.

ZOLLER Élisabeth, *Le droit des États-Unis*, 2014, 97 p. disponible sur le site du CDPC [en ligne] : <https://centre-droit-public-compare.assas-universite.fr/fr/le-droit-des-etats-unis> (Version actualisée de l'ouvrage *Le droit des États-Unis*, Paris : PUF, coll. Que Sais-Je ?, n° 1159, 2001).

▪ Articles

JALUZOT Béatrice, « Méthodologie du droit comparé : bilan et prospective », *Revue internationale de droit comparé*, vol. 57, n° 1, 2005, p. 29-48.

PICARD Etienne, « L'état du droit comparé en France, en 1999 », *Revue internationale de droit*

ICP –Faculté de Sciences sociales d'économie et de Droit

comparé, vol. 51, n° 4, 1999, pp. 885-915.

PONTHOREAU Marie-Claire, « Droits étrangers et droit comparé : des champs scientifiques autonomes ? », *Revue internationale de droit comparé*, vol. 67, n° 2, 2015, pp. 299-315.

SADURSKI Wojciech, « Constitutional Review in Europe and in the United States: Influences, Paradoxes, and Convergence », *Sydney Law School Research Paper*, n° 11/15, 2011, 20 p.

ZOLLER Élisabeth, « Qu'est-ce-que faire du droit constitutionnel comparé ? », *Droits*, n° 32, 2000, pp. 121-134

- Audiovisual Materials

CRAWFORD-LACKEY Katie, VERSTEEG Mila, “Comparative Constitutional Law”, *Consider the Constitution Podcast*, S1E22, June 5, 2024, 21 min.

« Dynamique du droit comparé : droit civil et *Common Law* à l'heure de la mondialisation », Colloque organisé par la Cour de cassation le 29 novembre 2024, vidéo disponible sur YouTube [en ligne] : 1^e partie : <https://www.youtube.com/watch?v=S5-d6YQ6VI0> ; 2^e partie : https://www.youtube.com/watch?v=6Pdf6d_rOrk

Droit canonique et laïcité - CM

Licence 3. Droit public et Science politique

18 heures – 2 ECTS

Emmanuel Petit

Objectifs de l'enseignement

A l'instar des Etats, les systèmes religieux développent aussi un droit. C'est le cas du droit canonique, droit de l'Eglise catholique. Le cours propose de découvrir ce système juridique particulier, en faisant ressortir sa logique propre. Il se situera dans le contexte particulier de la France, et de son droit civil des cultes, dont le texte fondamental est aujourd'hui la loi de séparation de 1905. La découverte du droit canonique, avec l'originalité qui est la sienne, permet de mieux comprendre les fondements du droit, notamment du droit français actuel.

Programme de l'enseignement

Le cours comprendra trois grandes parties : le droit canonique dans le régime de la Séparation, le développement du droit dans l'Eglise, les grands principes de la juridiction canonique.

Méthode d'évaluation session plénière

Examen écrit de 2 heures. Rédaction d'une note sur dossier.

Méthode d'évaluation session de rattrapage

Rattrapage à l'oral.

Bibliographie

Aucun ouvrage particulier n'est demandé.

RÉGIME GÉNÉRAL DES OBLIGATIONS

Licence 3 Droit privé et Science politique

18 heures – 2 ECTS

Marie-Bénédicte GUILLET,
Avocate, chargée d'enseignement

□ Introduction

Ce cours entend présenter le régime général de l'obligation ainsi que le mécanisme du quasi-contrat.

□ Objectifs de l'enseignement

Cet enseignement aborde et complète des notions qui ont pu être vues dans le cadre d'autres cours de droit des obligations. Un certain nombre de questions feront sûrement l'objet de nouveaux développements complémentaires dans d'autres enseignements comme en droit commercial et en droit des sûretés par exemple.

Cette matière fait partie du tronc commun obligatoire du concours d'entrée à l'examen d'accès au CRFPA permettant de devenir avocat.

Les étudiants découvriront des nouvelles formes de circulation des obligations.

□ TITRE 1 LE RÉGIME DES OBLIGATIONS

Partie I – Les modalités des obligations

Chapitre 1 les modalités temporelles

Section 1 la condition

§1 Notion et conditions

A Licéité & moralité

B Potestativité

§2 Effets

A Régime général

B Régime spécial

1/ Condition suspensive

2/ Condition résolutoire

Section 2 le terme

§1 Notion et conditions

§2 Effets

Chapitre 2 les modalités structurelles

Section 1 la pluralité d'objets

1 Cumulatives

ICP –Faculté de Sciences sociales d'économie et de Droit

2 Alternatives

3 Facultatives

Section 2 la pluralité de titulaires

1 Les obligations divises

2 Les obligations solidaires

Partie 2 Les opérations sur les obligations

Fin du cours du 29 janvier page 5 dijon page 39barreau

Section 1 la cession de créance

Section 2 la cession de dette

Section 3 la novation

Section 4 La délégation

Section 5 Le cession de contrat fin du cours 26 février

Section 6 Les actions du créancier face à l'inexécution du débiteur

1. Le droit de gage général
2. L'action oblique (fin du cours du 4 mars) page 16 barreau
3. L'action paulienne
4. L'action directe

Partie 3 L'extinction de l'obligation

Chapitre 1 Avec satisfaction du créancier

Section 1 Le paiement

1 Le paiement en lui-même

- En général

- D'une somme d'argent barreau dijon 11 lieu du paiement

Citation directe ???

2 La mise en demeure

3 La subrogation

Section 2 La compensation Morgane 28 barreau 65

Section 3 La confusion

Section 4 La remise de dette

Section 5 L'impossibilité d'exécuter : une satisfaction à modérer

Qui des restitutions ?

Chapitre 2 Sans satisfaction du créancier : La prescription

Section 1 Les conditions

Section 2 Le régime

TITRE 2 LES QUASI_CONTRATS

Chapitre 1 Les quasi-contrats prévus par le Code civil

Section 1 La gestion d'affaire

Section 2 Le paiement de l'indu

Section 3 L'enrichissement injustifié

Chapitre 2 La convention d'assistance bénévole

Chapitre 3 Le quasi-contrat d'origine jurisprudentiel : la loterie publicitaire

III. ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Pour l'examen, les éléments délivrés en cours magistral suffisent.

Les étudiants sont toutefois invités à vérifier ou compléter leurs notes en consultant des ouvrages en bibliothèque. Il va de soi qu'il convient de s'assurer que les informations sont à jour en regardant la date de publication de l'ouvrage.

Ouvrages classés par ordre alphabétique :

- L. ANDREU et N. THOMASSIN, *Cours de droit des obligations*, Gualino, 2024 ;
- A. BENABENT, *Droit des obligations*, LGDJ, 20^e éd., 2023 ;
- B. FAGES, *Droit des obligations*, LGDJ, 2024 ;
- Ph. MALAURIE, L. AYNES, Ph. STOFFEL-MUNCK, *Droit des obligations*, LGDJ, 2025 ;
- Ph. MALINVAUD, M. MEKKI et J.-B SEUBE, *Droit des obligations*, Lexisnexis, 2025.

IV. MODALITE DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

Examen écrit (d'une heure).

Le programme de l'examen porte sur l'ensemble du cours.

Nom du cours Philosophie du droit –CM

Licence (1,2 ou3) Droit public et Science politique

Nombre d'heures 18 heures – Nombre de crédit ECTS

Nom de l'enseignant Stamatios TZITZIS

Objectifs de l'enseignement

Texte. Connaissances et compétences que l'étudiant doit avoir acquises à la fin de ce cours.

Notre but est de développer un discours sémantique sur la diachronie du droit, depuis l'Antiquité gréco-latine jusqu'à aujourd'hui. L'étudiant pourra ainsi mieux pénétrer le sens et les finalités du droit étendu dans ses multiples branches et apprécier ses diverses formes et espèces (le droit naturel ancien et moderne), l'évolution du droit positif, la signification des droits fondamentaux et de la dignité humaine qui sont à la base de l'humanitarisme juridique post-moderne. Ayant acquis ainsi une solide connaissance des spécificités de la culture juridique dans son évolution, il pourra comprendre et apprécier l'importance de la philosophie du droit qui est sous-jacente dans toutes les branches du Droit.

Programme de l'enseignement

Pendant les 18 heures d'enseignement, divisées en 9 séances, je me propose de développer les thèmes suivants :

Naissance du droit comme produit de l'être dynamique (*physis-nature*). Sa transposition dans la cité. Naissance d'un droit naturel « phy-siologique.

Platon et le droit comme Idée transcendante. Le moralisme juridique de Platon. La République et l'idée de droit-harmonie. Le désordre comme forme d'injustice. Le roi-philosophe comme l'incarnation du juste.

Aristote et le réalisme juridique. Le droit politique et son caractère relationnel : tout droit

est un rapport à autrui. Le juge comme droit animé. Le dépassement du positivisme juridique. La prudence comme élément fondamentalement jurisprudentiel. Nouvelle conception du droit naturel : il est mobile.

Les sophistes et le droit conçu comme pouvoir. Son actualité aujourd'hui. Les apports de la sophistique ancienne aux théories modernes du droit. De la conception aristotélicienne du droit comme relevant d'une justice distributive, à la conception d'un droit contraignant.

Épicure et l'existentialisme juridique avant la lettre. Le droit comme convention, issu du droit positif. L'opposition de ce droit au droit naturel des Stoïciens.

Cicéron et son éclectisme juridique. L'influence de Platon, d'Aristote et des Stoïciens.

La naissance du positivisme juridique moderne. Hobbes et Locke. Rousseau et la conception d'un droit issu de la volonté « inaliénable par sa représentation du peuple ».

La naissance des droits fondamentaux, conséquence du droit naturel théologique et leur « laïcisation » par la modernité et la postmodernité.

Le droit comme fruit du *Volksgeist* (l'esprit du peuple) L'aspect sociologique du droit. Le droit comme fruit de la lutte des classes. Marx et Engels. L'idéologie allemande et le droit.

Positivisme juridique moderne (Kelsen) et droit naturel classique (Villey). Peut-on concilier l'inconciliable ?

Méthode d'évaluation session plénière

À la fin des séances les étudiants seront interrogés, individuellement, sur les sujets enseignés, oralement pendant 10-15 minutes .

Méthode d'évaluation session de rattrapage

La même procédure que pour la méthode d'évaluation lors de la session plénière

Bibliographie

S.TZITZIS, *Les Interludes de droit dans la symphonie de justice*, Les Presses de l'Université Laval, 2021.

S.TZITZIS, *Introduction à la Philosophie du Droit*, Paris, Vuibert, 2011

Texte

Si un ouvrage doit être acheté, merci de le préciser.

Je vous saurais gré de bien vouloir acheter ces deux livres

Sociologie des partis politiques (CM)

Licence 3 - Droit (18h)

Jessy Bailly
MCF en science politique
FASSED / Institut
Catholique de Paris
j.bailly@icp.fr

□ Introduction

Ce cours de sociologie des partis politiques vise à consolider les connaissances acquises par les étudiants dans le cours de Sociologie politique qu’ils ont reçu en L1 et en Analyse des politiques publiques en L2. Il s’agit de consolider, mais surtout d’élargir leurs connaissances du fonctionnement des systèmes partisans, des reconfigurations partisans, de la sociologie des dirigeants et des militants.

□ Objectifs de l’enseignement

En s’appuyant sur les vieux travaux de sociologie des partis, tout en mobilisant la recherche en train de se faire, il s’agit de proposer aux étudiants un ensemble de réflexions sur cet objet canonique que sont les partis politiques, pour la science politique. Il s’agit simultanément de les initier au fonctionnement des organisations partisans, et de les inviter à être réflexifs sur ce que les transformations récentes de ces dernières nous disent de l’évolution du champ politique, de la place des partis dans la société, de la manière dont ces partis font face aux goûts et dégoûts des citoyens.

En suivant le cours, les étudiants vont acquérir les compétences suivantes :

- Connaissances factuelles sur l’organisation des partis, et sur des partis politiques (français) en particulier.
- Capacité à se distancier et à décrypter les discours tenus par les cadres des partis.
- Compréhension fine de la division du travail partisan aujourd’hui.

□ Programme de l’enseignement

Séance 1 : Introduction, systèmes partisans et clivages

Séance 2 : Les formes d’organisations partisans et leurs transformations

Lecture à présenter (20mn) : Manuel Cervera-Marzal, « La France insoumise, un ‘mouvement’ qui n’en a que le nom ? Effacement symbolique et transformations pratiques de la forme partisane », *Politix*, Vol. 138(2), 2022, p. 45-70. <https://shs.cairn.info/revue-politix-2022-2-page-45?lang=fr>

Séance 3 : La division du travail partisan 1/2 : les dirigeants

Lecture à présenter : Carole Bachelot, « L'ethnographie des dirigeants de partis. Le cas du Parti socialiste », *Genèses*, Vol. 83, 2011, p.118-132. DOI : 10.3917/gen.083.0118. URL : <https://shs.cairn.info/revue-geneses-2011-2-page-118?lang=fr>.

Séance 4 : La division du travail partisan 2/2 : adhérents et militants

Lecture à présenter : Lucie Bargel, Anne-Sophie Petitfils « ‘Militants et populaires !’, une organisation de jeunesse sarkozyste en campagne L'activation périodique d'une offre organisationnelle de militantisme et ses appropriations pratiques et symboliques. *Revue française de science politique*, Vol. 59(1), 2009, p. 51-75. <https://doi.org/10.3917/rfsp.591.0051>.

Séance 5 : Les partis en campagne

Lecture à présenter : Sébastien Vignon, « Des maires en campagne(s). Transformations des répertoires de mobilisation électorale et des registres de légitimité politique dans les mondes ruraux », *Politix*, Vol. 113(1), p. 17-42. <https://shs.cairn.info/revue-politix-2016-1-page-17?lang=fr>

Séance 6 : Partis-plateformes et militantisme(s) en ligne

Lecture à présenter : Paolo Gerbaudo, « Le parti plateforme La transformation des organisations politiques à l’heure du Big Data », *Réseaux*, Vol. 236(6), 2022, p. 37-56. <https://doi.org/10.3917/res.236.0037>

Séance 7 : Droitisation du champ politique et *mainstreaming* du Rassemblement national

Lecture à présenter : Dahani, Safia. « Le Rassemblement National 2.0 : Entre professionnalisation de la communication numérique et recherche d’attention journalistique ». *Politiques de communication*, 2024/1 N° 22, 2024. p.55-89

Séance 8 : Sociologie des partis verts

Lecture à présenter : Daniel Boy, Bruno Villalba, « Chapitre 7. Le dilemme des écologistes : entre stratégie nationale et diversités locales », in Pascal Perrineau, Dominique Reynié (dir.), *Le vote incertain Les élections régionales de 1998*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 143-162. <https://shs.cairn.info/le-vote-incertain-les-elections-regionales-de-1998--9782724607651-page-143?lang=fr>

Séance 9 : Visionnage d’un documentaire, *La Cravate* (2019)

Méthode d'évaluation - session plénière

Un examen final écrit portant sur l'ensemble du semestre permettra d'évaluer les acquis. Il sera composé de deux questions (un raisonnement argumenté avec la mobilisation des éléments du cours et de vos connaissances propres sera attendu).

Certain.es étudiant.es qui se seront porté.es volontaires au cours du semestre, qui auront présenter une lecture en classe, ne devront répondre qu'à l'une des deux questions (au choix). Sept étudiant.es sont concerné.es.

S'il s'avère qu'un.e étudiant présentant une lecture en cours n'obtient pas la moyenne à l'exercice, il ou elle passera l'examen final en répondant aux deux questions (dès lors, sa mauvaise note à la lecture obligatoire ne sera pas retenue).

Méthode d'évaluation - session de rattrapage

Même méthode que pour la session plénière (2 questions à l'écrit).

Bibliographie

Challier Raphaël, *Simple militants : Comment les partis démobilisent les classes populaires*, Paris, Presses Universitaires de France. <https://shs.cairn.info/simple-militants--9782130824763/>

Dahani Safia et al. (dir.), *Sociologie politique du Rassemblement national. Enquêtes de terrain*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2023.

Gerbaudo Paolo, *The Digital Party. Political Organisation and Online Democracy*, Londres, Pluto Press, 2018. Si besoin, demander le PDF à l'enseignant.

Haegel Florence (dir.), *Partis politiques et système partisan en France*, Paris, Presses de Sciences Po. <https://shs.cairn.info/partis-politiques-et-systeme-partisan-en-france--9782724610016?lang=fr/>

Jérôme Vanessa, *Militer chez les verts*, Paris, Presses de Sciences Po, 2021. <https://shs.cairn.info/Militer-chez-les-verts--9782724627558?lang=fr>

Lefebvre Rémi, « Le militantisme socialiste n'est plus ce qu'il n'a jamais été : Modèle de "l'engagement distancié" et transformations du militantisme au Parti socialiste », *Politix*, Vol. 102, 2013, p.7-33. <https://shs.cairn.info/revue-politix-2013-2-page-7?lang=fr>

Lefebvre Rémi, Sawicki Frédéric, *La société des socialistes. Le PS aujourd'hui*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2006. Si besoin, demander le PDF à l'enseignant.

Offerlé Michel, *Les partis politiques*, Paris, PUF, 2018. <https://shs.cairn.info/les-partis-politiques--9782130803904?lang=fr>

Petitfils Anne-Sophie, *Mobiliser la droite. L'UMP du Nord sous N. Sarkozy*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2023. Si besoin, demander le PDF à l'enseignant.

Théviot Anaïs, *Faire campagne sur Internet*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2018. Si besoin, demander le PDF à l'enseignant.

Droit des Libertés fondamentales – CM

Licence 3 DPSP

18h – 2 ECTS

Marie-Caroline ARRETO

Introduction

Le droit des libertés fondamentales apparaît comme la matière au cœur des diverses disciplines juridiques. Au cœur, car elle fait appel à diverses notions que l'on croisera dans d'autres disciplines. Mais l'expression « libertés fondamentales » désignent l'ensemble des libertés qui à un moment donné, dans une société donnée, vont présenter une importance telle que cette dernière devra être considérée et reprise par le droit positif.

Objectifs de l'enseignement

L'objectif de cet enseignement est de comprendre la manière de penser cette matière, en observant la discipline sous différents angles historique, philosophique, moral afin de mieux cerner l'origine juridique de cette catégorie caméléon (droits de l'homme, droits fondamentaux, libertés publiques, libertés fondamentales). S'agissant de la partie juridique, il s'agira d'envisager en détail les sources du droit des libertés fondamentales, les instruments en mesure d'assurer ces garanties textuelles, ainsi que les limites et restrictions susceptibles d'être apportées à ces libertés.

Programme de l'enseignement

Se reporter à la présentation Powerpoint, mise en ligne sur formation.icp.fr

Méthode d'évaluation – session plénière

Le cours de Droit des Libertés fondamentales fera l'objet d'un examen écrit d'une heure, prenant la forme de Questions à choix multiples (QCM).

Méthode d'évaluation – session de rattrapage

Le rattrapage sera organisé sous la forme d'un oral-écrit d'une heure.

□ Bibliographie

Xavier Bioy, *Droits fondamentaux et libertés publiques*, 7^e éd., LGDJ/Lextenso, 2022, 1012 p.

Rémy Cabrillac, *Libertés et droits fondamentaux*, 31^e éd., Lefebvre Dalloz, 2025-2026, 1000 p.

Louis Favoreu (dir.), *Droit des libertés fondamentales*, 8^e éd., Dalloz, Précis, 2021, 720 p.

Stéphanie Hennevaux et Diane Roman, *Droits de l'homme et libertés fondamentales*, 5^e éd., 2022, 834 p.

Justine Lacroix et Jean-Yves Pranchère, *Le Procès des droits de l'homme. Généalogie du scepticisme démocratique*, Seuil, La Couleur des idées, 2016, 352 p.

Gregor Puppink, *Les droits de l'homme dénaturé*, Ed. du Cerf, 2018, 250 p.

Frédéric Rouvillois, *Libertés fondamentales*, 3^e éd., Flammarion, Champs, 2019, 476 p.

David Soldini, *Les grands textes de libertés et droits fondamentaux*, 10^e éd., Lefebvre Dalloz, 2025, 1600 p.

Frédéric Sudre, *Droit européen et international des droits de l'homme*, 15^e éd., PUF, Droit fondamental, 2021, 1013 p.

CM Pensée politique contemporaine

Licence 3 Droit public et Science politique

Semestre 5 - 24 heures – 3 ECTS

Sylvie Bukhari-de Pontual

s.depontual@icp.fr

❖ Introduction

Après avoir abordé en L 1 et L 2 les principaux courants de la philosophie politique, ce cours entend étudier à travers différentes thématiques certaines pensées philosophiques politiques contemporains en se concentrant sur quelques auteurs tant français qu’issus du monde anglo-saxon.

❖ Objectifs de l’enseignement

Le cours doit permettre aux étudiants d’acquérir les connaissances nécessaires pour maîtriser une problématique contemporaine sur des sujets lié à la philosophie politique et à l’histoire des idées.

❖ Programme de l’enseignement

Chapitre I : Repenser la démocratie (Hannah Arendt, Jürgen Habermas, Claude Lefort, Marcel Gauchet)

Chapitre II : Le pouvoir et sa critique (Michel Foucault, Giorgio Agamben, Pierre Clastres, James C. Scott, David Graeber)

Chapitre III : La justice (John Rawls, Michael Walzer, Ronald Dworkin, Amartya Sen)

Chapitre IV : Religion et modernité (Marcel Gauchet, Pierre Manent, Danièle Hervieu-Léger)

Chapitre V : Le retour de la guerre (Michael Walzer, Emmanuel Levinas, Robert L. Holmes, Doctrine sociale de l’Eglise catholique) et l’émergence du concept de paix (Hannah, Johan Galtung, Séverine Autesserre, Julie Gacon)

Chapitre VI : L’écologie (Peter Singer, Tom Regan, John Baird Callicot, J. Passmore, Bryan G. Norton, Elinor Orstrom, Ronald Coase, Simon Caney)

Chapitre VII : Le genre (Carole Pateman, Susan Moller Okin, Catharine MacKinnon, Carol Gilligan, Nel Noddings, Joan Tronto, Judith Butler, Kimberlé Williams Crenshaw)

❖ Méthode d'évaluation session plénière

Un examen final écrit sur table d'une durée de 3 heures portant sur l'ensemble du semestre permettra d'évaluer les acquis.

Les étudiants auront à traiter un sujet qui pourra être une dissertation ou un commentaire de texte.

L'évaluation de l'examen se fera en fonction des critères suivants :

- Sur le fond : esprit de synthèse et d'analyse, capacité d'association avec des données venues d'autres disciplines, structuration de la réflexion, cohérence de l'argumentation développée (articulation éventuellement avec d'autres disciplines) et présence des principaux points de la question traitée ;
- Sur la forme : rigueur et qualité de l'expression écrite, grammaire et orthographe correctes.

La notation se fait sur un total de 20.

Les notes peuvent être attribuées au ½ point près.

Attention, s'il y a trop de fautes d'orthographe et de grammaire, il peut être ôté à la note attribuée à l'étudiant de 1 à 2 points selon le nombre et la gravité des fautes relevées.

❖ Méthode d'évaluation session de rattrapage

Un examen de rattrapage écrit sur table d'une durée de 3 heures portant sur l'ensemble du semestre permettra d'évaluer les acquis.

Les étudiants auront à traiter un sujet qui pourra être une dissertation ou un commentaire de texte.

L'évaluation de l'examen se fera en fonction des critères suivants :

- Sur le fond : esprit de synthèse et d'analyse, capacité d'association avec des données venues d'autres disciplines, structuration de la réflexion, cohérence de l'argumentation développée (articulation éventuellement avec d'autres disciplines) et présence des principaux points de la question traitée ;
- Sur la forme : rigueur et qualité de l'expression écrite, grammaire et orthographe correctes.

La notation se fait sur un total de 20.

Les notes peuvent être attribuées au ½ point près.

Attention, s'il y a trop de fautes d'orthographe et de grammaire, il peut être ôté à la note attribuée à l'étudiant de 1 à 2 points selon le nombre et la gravité des fautes relevées.

❖ Bibliographie

Ouvrages généraux

Nay Olivier, *Histoire des idées politiques 2500 ans de débats et controverses en Occident*, Paris, Armand Colin, 2021.

Nemo Philippe, *Histoire des idées politiques aux temps modernes et contemporains*, Paris, Puf, 2002.

Alain Séguy-Duclot, *La philosophie contemporaine, XXème et XXIème siècle*, Paris, Ellipses, 2022

Périodiques

Archives de philosophie, <https://shs.cairn.info/revue-archives-de-philosophie?lang=fr&tab=a-propos>

Cahiers Philosophiques, <https://www.vrin.fr/collection/cahiers-philosophiques>

Critical Review of International Social and Political Philosophy, <https://www.tandfonline.com/toc/fcri20/current>

Environmental Ethics, https://www.pdcnet.org/pdc/bvdb.nsf/journal?openform&journal=pdc_enviroethics

Ethics and the Environment, <https://www.jstor.org/journal/ethicsenviro>

Etudes philosophiques, <https://shs.cairn.info/revue-les-etudes-philosophiques?lang=fr>

La vie des idées, <https://laviedesidees.fr/>

Philosophie Magazine, <https://www.philomag.com/>

Raisons politiques, <https://shs.cairn.info/revue-raisons-politiques?lang=fr>

Revue Esprit, <https://esprit.presse.fr/>

Revue internationale de philosophie, <https://shs.cairn.info/revue-internationale-de-philosophie?lang=fr>

Revue de métaphysique et de morale, <https://shs.cairn.info/revue-de-metaphysique-et-de-morale?lang=fr>

Droit des contrats spéciaux

Licence 3 Droit général

Faculté d'Économie, de Sciences sociales et de Droit (Campus de Paris)

Informations générales

Année/Year : 2025-2026

Semestre/Semester : 1

Heures/Hours : 27h

Enseignant/Teacher : Pierre Gondard, Maître de conférences en droit privé

Adresse électronique : p.gondard@icp.fr / gondardpierre@gmail.com

Description du cours/Course Description

L'intitulé « contrats spéciaux » est en soi quelque peu ambigu dans la mesure où il semble évoquer l'idée de contrats particuliers qui dérogeraient au droit commun et présenteraient presque un caractère marginal. Or, c'est tout le contraire : les « contrats spéciaux » sont les plus courants des contrats, ceux qui sont tellement pratiqués qu'ils présentent un caractère répétitif permettant de dégager des catégories bien classifiées et, du moins en apparence, relativement étanches.

Dans cette perspective, le premier objectif de ce cours est d'appréhender les difficultés liées à l'opération de qualification de ces différents contrats spéciaux. Cette étape fondamentale de la qualification constitue un préalable nécessaire à l'application, pour chaque contrat, d'un régime juridique spécifique, permettant ainsi de dégager les particularités propres à chacun.

Afin d'apporter aux étudiants une approche globale des différents contrats spéciaux et du régime juridique applicable à chacun, le cours se divisera, de façon traditionnelle, en deux parties qui viseront à distinguer les différents contrats spéciaux en fonction de leur *objet* :

- Titre 1 : Les contrats relatifs à une *chose*
- Titre 2 : Les contrats relatifs à une *prestation*

Objectifs/Learning objectives

- Comprendre les modalités et les techniques en vertu desquelles l'opération de qualification se réalise.
- Connaître les différentes prestations caractéristiques permettant de distinguer les contrats spéciaux.
- Maîtriser les différents régimes juridiques applicables à chaque contrat et distinguer leurs particularités (conditions spécifiques de formation, modalités d'exécution, régimes particuliers de responsabilité, etc.)

Prérequis/Course Prerequisites

Une bonne maîtrise du cours de droit des contrats spéciaux nécessite, au préalable, de bien connaître les grandes lignes de la théorie générale du droit des contrats.

En effet, les conditions de formation des contrats, la question de la bonne exécution des contrats ou les sanctions applicables en cas d'inexécution, constituent autant d'éléments qui se retrouveront en toile de fond dans le cadre de l'analyse des différents contrats spéciaux.

Partant, il est fortement recommandé aux étudiants, en tant que de besoin, de revoir leur cours de droit des contrats voire, parfois, de s'appuyer sur ce dernier pour la bonne compréhension du présent cours.

Approches pédagogiques/Methods of instruction

Le cours repose sur un format magistral qui vise à présenter aux étudiants une approche globale de la matière en insistant tout particulièrement, compte tenu de son importance juridique et économique, sur le contrat de vente ainsi que sur les contrats périphériques ou accessoires de la vente (à savoir les contrats préparatoires en particulier).

L'approche pédagogique retenue pour ce cours consistera en un exposé magistral des différentes notions.

Évaluation et barèmes/Assessment and Final Grade

L'évaluation du cours repose sur :

- une note obtenue en travaux dirigés comprenant la note de participation orale et celles relatives aux interrogations de préparation (quelques questions en début de séance afin de s'assurer de la bonne préparation de la séance – deux ou trois durant le semestre) et au galop d'essai.
- une note d'examen terminal, consistant en un écrit d'une durée de 3 heures, organisé en fin de semestre, et qui pourra prendre la forme de trois exercices différents :

1. **Dissertation** : les étudiants devront traiter un sujet de dissertation en lien avec des éléments examinés durant le cours magistral ou durant les séances de travaux dirigés. L'intérêt d'un tel exercice est d'apprécier la capacité de démonstration des étudiants.
2. **Commentaire d'arrêt** : les étudiants devront analyser la portée d'un arrêt – naturellement rendu par la Cour de cassation - à propos d'aspects examinés durant le cours magistral ou durant les séances de travaux dirigés. L'objectif est d'apprécier la capacité d'analyse et de critique des étudiants tout en s'assurant de leurs connaissances sur le thème soulevé par l'arrêt à commenter.
3. **Cas pratique** : les étudiants auront à résoudre un cas pratique en relation avec des notions et des arrêts examinés durant le cours magistral ou durant les séances de travaux dirigés.

Exercices demandés/Course Requirements

Aucun exercice ne sera demandé aux étudiants durant les cours magistraux ou pour la préparation de ces derniers.

Concernant les séances de travaux dirigés, outre l'assiduité à ces dernières, il est demandé aux étudiants de préparer scrupuleusement l'analyse des arrêts de chaque fiche de travaux dirigés, pour chaque séance, et ce afin qu'ils puissent les approfondir avec le chargé de travaux dirigés, durant les séances.

La bonne compréhension et l'assimilation des connaissances liées aux fiches de travaux dirigés font partie intégrante de l'apprentissage de la matière. C'est la raison pour laquelle des éléments traités au cours des séances de travaux dirigés pourront être attendus de la part des étudiants dans le cadre de l'examen terminal. C'est également la raison pour laquelle la préparation des séances sera évaluée au cours de certaines séances.

Bibliographie

A. BÉNABENT, *Droit des contrats spéciaux civils et commerciaux*, LGDJ, coll. Précis – Domat, 15^{ème} éd., 2024

Ph. MALAURIE, A. AYNÈS, P-Y. GAUTIER, *Droit des contrats spéciaux*, LGDJ, coll. Droit civil, 13^{ème} éd., 2024

J. RAYNARD, J-B. SEUBE, *Droit des contrats spéciaux*, LexisNexis, coll. Manuel, 11^{ème} éd., 2024.

F. COLLART DUTILLEUL, Ph. DELEBECQUE, C-E. BUCHER, *Contrats civils et commerciaux*, Dalloz, coll. Précis, 12^{ème} éd., 2024.

D. MAINGUY, *Contrats spéciaux*, Dalloz, coll. Cours, 13^{ème} éd., 2022.

Institutional law of the European Union - CM

Licence 3 Droit public et Science politique

27 heures –

Arnaud de Nanteuil

Introduction

The course of institutional law of the EU is a course in English, aiming at presenting the main institutions of the European Union and the way they interact to make European law and implement it. The role of Member States is also addressed, as well as the role played by the European court of justice and domestic judges. It is somehow an equivalent of “constitutional law” but at the European level.

Objectifs de l'enseignement

At the end of the course, students should:

- Know the status and role of each institution of the EU
- Understand and explain the functioning of the institutions
- Understand how European law is adopted and implemented
- Understand the role of domestic institutions and judges in the implementation of EU law
- Be able to explain the procedure to be followed before the European Court of Justice

Programme de l'enseignement

A brief outline of the course :

Introduction – History of the European Union

Part I – The institutional landscape of the EU

Title 1 – General principles

Title 2 – The “institutional quadripartism”

Title 3 – The other institutions of the EU

Part II – The sources of EU law

Title 1 – Making and identifying EU law

Title 2 – Distinctive features of EU law

Part III – Settlement of disputes

ICP –Faculté de Sciences sociales d'économie et de Droit

Title 1 – The European court of Justice

Title 2 – Recourses before the Court

Méthode d'évaluation session plénière

Commentary of a decision for those who are enrolled in TD (droit public)

Mix between a written work and an oral exam for the others (droit privé, subject to adjustment)

Méthode d'évaluation session de rattrapage

Oral exam

Bibliographie

K. Davis et al. *Understanding European Union law*, Routledge

E. Muir, *An Introduction to the EU Legal Order*, Cambridge University Press

C. Blumann, *Droit institutionnel de l'Union européenne*, LexisNexis

C. Bouchareb, *Droit institutionnel de l'Union européenne*, LGDJ

CM d'introduction au droit comparé – Campus de Paris

Licence 3 Droit : 18 heures – 2 crédits ECTS

Ninon MATHIEU

□ Introduction

Le cours se déroule en anglais, mais il est conçu de façon à demeurer accessible au plus grand nombre.

Il s'agit d'un cours d'introduction au droit comparé, qui vise à éveiller les étudiants aux particularités du droit comparé, c'est-à-dire de l'analyse des droits nationaux dans une perspective comparative.

Si l'intérêt pour la comparaison des droits est aussi ancien que la science du droit elle-même, le développement du droit comparé comme science juridique autonome est un phénomène assez récent. Son essor s'explique notamment par l'intensification des échanges entre États et par le rapprochement progressif des systèmes juridiques au sein de zones géographiques intégrées.

Le droit comparé a pour objet l'étude et la confrontation des différents systèmes juridiques du monde, en mettant en lumière leurs convergences et leurs divergences. L'approche comparative vise à s'interroger sur les raisons profondes des similitudes et des différences entre les droits. Au-delà de la simple description des règles de droit positif en vigueur dans d'autres pays, elle cherche à saisir les logiques, les structures, les représentations et les principes qui façonnent les systèmes juridiques.

Le droit comparé sert ainsi plusieurs objectifs : enrichissement de la science juridique ; amélioration du droit interne ; meilleure compréhension des droits étrangers ; consolidation des relations internationales ; ou encore unification et harmonisation des droits. Enfin, le droit comparé invite à une réflexion critique sur le droit, en révélant l'influence des facteurs culturels, historiques et institutionnels sur la manière dont chaque société pense et organise son droit.

Ce cours vise ainsi à explorer les principaux enjeux théoriques du droit comparé et les questions pratiques qu'il soulève, en soulignant que le droit est fondamentalement un fait social et culturel qui s'inscrit dans des traditions plus larges. Le droit comparé offre l'occasion d'une rencontre entre cultures juridiques. En s'intéressant au « droit de l'Autre », il invite à porter un autre regard sur son propre système, et propose une nouvelle manière de penser le droit, qui intègre la diversité des réponses possibles à un problème juridique donné.

□ Objectifs de l'enseignement

Ce cours vise à initier les étudiants à la démarche comparative en droit, en leur donnant les outils pour en comprendre l'intérêt, la méthode et les limites. À travers cette initiation, le cours entend également sensibiliser les étudiants à l'importance de la culture juridique, qui constitue une composante essentielle de la culture générale, et à la diversité des modes de pensée juridique dans le monde.

Plus précisément, ce cours d'introduction au droit comparé poursuit plusieurs objectifs complémentaires :

- Réfléchir aux enjeux théoriques et pratiques du droit comparé, c'est-à-dire comprendre les finalités du recours à l'analyse comparative, les principes qui guident la comparaison des droits, et les difficultés propres à cette méthode. Les étudiants doivent donc être capables d'identifier les enjeux, les finalités et les contraintes méthodologiques d'une analyse comparative en droit.
- Identifier les grandes traditions juridiques ou « familles de droit » et comprendre l'origine et l'évolution des différents systèmes juridiques. Les étudiants doivent connaître les caractéristiques essentielles des grandes traditions juridiques (droit civil, *common law*, droit coutumier, systèmes mixtes etc.) et comprendre les logiques qui les structurent.
- Analyser de manière comparée les réponses apportées par différents systèmes juridiques à une même question de droit, en identifiant les facteurs profonds de convergence ou de divergence. Les étudiants doivent être en mesure, à partir d'un problème juridique donné, de comparer plusieurs solutions issues de systèmes distincts et d'en comprendre les justifications.
- Développer une pensée critique sur le droit à l'aide de l'analyse comparative, en dépassant une vision cloisonnée des disciplines juridiques pour appréhender la cohérence globale des systèmes normatifs dans leur contexte social, historique, culturel et institutionnel. Les étudiants doivent être capables d'appréhender le droit comme un phénomène culturel et de situer une règle ou une institution dans un ensemble plus vaste de références propres à chaque tradition juridique.

□ Programme de l'enseignement

Introduction : Qu'est-ce que le droit comparé ?

- I. Histoire du droit comparé
- II. Fonctions du droit comparé
- III. L'utilisation de l'argument de droit comparé

Partie 1. La méthode comparative

Partie 2. Les grandes traditions juridiques

Titre 1. La tradition romano-germanique

Titre 2. La *common law*

Chapitre 1. Le Royaume-Uni

Chapitre 2. Les États-Unis d'Amérique

Titre 3. Les autres traditions juridiques

Partie 3. Étude comparative ciblée : la place de la loi en droit comparé

❑ Méthode d'évaluation (session plénière)

L'évaluation écrite, d'une durée d'une heure, prendra la forme d'un questionnaire à choix multiples (QCM) portant sur les notions essentielles abordées en cours.

❑ Méthode d'évaluation (session de rattrapage)

L'évaluation écrite, d'une durée d'une heure, prendra la forme d'un questionnaire à choix multiples (QCM) portant sur les notions essentielles abordées en cours.

❑ Bibliographie

▪ Ouvrages

BOUDON Julien, RIALS Stéphane, *Textes constitutionnels étrangers*, Paris : PUF, coll. Que sais-je ?, n° 2060, 17^e ed., 2022, 128 p.

DAVID René, JAUFFRET-SPINOSI Camille, GORE Marie, *Les grands systèmes de droit contemporains*, Paris : Dalloz, coll. Précis, 2016, 12^e ed., 539 p.

DUFFY-MEUNIER Aurélie, FASSASSI Idris, GUGLIELMI Gilles, ZOLLER Élisabeth, *Introduction au droit public*, Paris : Dalloz, coll. Précis, 3^e ed., 2022, 300 p.

FROMONT Michel, PERROUD Thomas, *Grands systèmes de droit étrangers*, Paris : Dalloz, coll. Mémentos, 9^e ed., 2023, 510 p.

GAMBARO Antonio, SACCO Rodolfo, VOGEL Louis, *Traité de droit comparé : Le droit de l'Occident et d'ailleurs*, Paris : LGDJ, coll. Traités, 2011, 480 p.

GOLTZBERG Stefan, *Le droit comparé*, Paris : PUF, coll. Que sais-je ?, n° 4117, 2^e ed., 2024, 128 p.

HAGUENAU-MOIZARD Catherine, *Introduction au droit comparé : en 10 thèmes avec exemples détaillés*, Paris : Dalloz, coll. Séquences, 2018, 316 p.

HUSA Jaakko, *A New Introduction to Comparative Law*, Oxford: Hart Publishing, 2015, 298 p.

JACKSON Vicki C., TUSHNET Mark V., *Comparative Constitutional Law*, New York; St. Paul, Minn: Foundation Press, coll. University Casebook Series, 3e ed., 2014, 1908 p.

LAITHIER Yves-Marie, *Droit comparé*, Paris-La Défense : LGDJ, coll. Précis Domat, 2024, 642 p.

LAUVAUX Philippe, LE DIVELLEC Armel, *Les grandes démocraties contemporaines*, Paris : PUF, 4e ed., 2015, 1072 p.

LEGRAND Pierre, *Le droit comparé*, Paris : PUF, coll. Que-sais-je ?, n° 3478, 5^e ed., 2016, 128 p.

RAMBAUD Thierry, *Introduction au droit comparé. Les grandes traditions juridiques dans le monde*, Paris : PUF, coll. Quadrige, 2^e ed., 2017, 344 p.

REIMANN Mathias, ZIMMERMANN Reinhard, *The Oxford Handbook of Comparative Law*, Oxford University Press, coll. Oxford Handbooks, 2^e ed., 2019, 1403 p.

ZOLLER Élisabeth, *Le droit des États-Unis*, 2014, 97 p. disponible sur le site du CDPC [en ligne] : <https://centre-droit-public-compare.assas-universite.fr/fr/le-droit-des-etats-unis> (Version actualisée de l'ouvrage *Le droit des États-Unis*, Paris : PUF, coll. Que Sais-Je ?, n° 1159, 2001).

▪ Articles

JALUZOT Béatrice, « Méthodologie du droit comparé : bilan et prospective », *Revue internationale de droit comparé*, vol. 57, n° 1, 2005, p. 29-48.

PICARD Etienne, « L'état du droit comparé en France, en 1999 », *Revue internationale de droit*

ICP –Faculté de Sciences sociales d'économie et de Droit

comparé, vol. 51, n° 4, 1999, pp. 885-915.

PONTHOREAU Marie-Claire, « Droits étrangers et droit comparé : des champs scientifiques autonomes ? », *Revue internationale de droit comparé*, vol. 67, n° 2, 2015, pp. 299-315.

SADURSKI Wojciech, « Constitutional Review in Europe and in the United States: Influences, Paradoxes, and Convergence », *Sydney Law School Research Paper*, n° 11/15, 2011, 20 p.

ZOLLER Élisabeth, « Qu'est-ce-que faire du droit constitutionnel comparé ? », *Droits*, n° 32, 2000, pp. 121-134

- Ressources audiovisuelles

CRAWFORD-LACKEY Katie, VERSTEEG Mila, “Comparative Constitutional Law”, *Consider the Constitution Podcast*, S1E22, June 5, 2024, 21 min.

« Dynamique du droit comparé : droit civil et *Common Law* à l'heure de la mondialisation », Colloque organisé par la Cour de cassation le 29 novembre 2024, vidéo disponible sur YouTube [en ligne] : 1^e partie : <https://www.youtube.com/watch?v=S5-d6YQ6VI0> ; 2^e partie : https://www.youtube.com/watch?v=6Pdf6d_rOrk

TD International Security

Professor: Dr. Akofa HUKPORTIE

Contact: a.hukportie-lawsontychus@chens.icp.fr

General rules:

The TDs (tutorials) complete the lectures (CM). Each session allows students to work on a specific topic to go beyond some of the elements mentioned in CM. TD are mandatory. Only one unjustified absence will be allowed. If there is more than one unjustified absence, the final grade will be 0/20. Each session will be divided into two group presentations.

Policy Papers – Guidelines:

The main work to do in TD will be a policy paper. Students are representing a State (Freedom in the choice of State). As a group, they need to write a policy paper for the General Assembly of the UN. They will have to present it in the class (20min). Other students will have to ask questions (30min). This policy paper will focus on a specific issue (chosen during session 1) that could impact international security, making it a considerable topic for each State. The goal is to convince other UN members of both the importance of the problem and the coherence of the proposed actions.

A policy paper is a concise summary of a particular issue and the policy options to deal with it. Here are the important guidelines to follow:

- Choose one issue that could impact international security: Contemporary conflict, international event, technological innovation, political situation, etc.)
- Write a Policy Brief (3 pages + 1 bibliography)
 - Give the title of the policy paper
 - Write an executive summary of the problem and proposed action
 - Describe the problem: what is the situation?
 - Analyze the political implication: why is it an issue?
 - Offer some recommendations: what could be the solutions? Give alternatives for action and assess their advantages and disadvantages, chose one of them and explain the reasons for that
 - Indicate a bibliography: what are the main references that have been used (or that could be useful)?
- Send the essay to the professor the day before the presentation, in addition to a printed version given the day of your presentation. Do not forget to indicate names.
- In case of any plagiarism/AI: 0/20

Evaluation;

TD (40% of the final grade)

- Policy paper: grade /20 (Written paper 50% and oral presentation 50%)
- Participation: bonus/penalty from -2pts to +2pts on the grade in TD

Introduction au droit canonique – CM

Licence 3, Droit public et Science politique

Nombre d'heures 18 – Nombre de crédits ECTS 2

Gregor PRICHODKO

Introduction

Ce cours a pour objectif de fournir une compréhension solide de la genèse du droit canonique, de ses principales sources ainsi que de son évolution historique. Il présente également les grandes lignes de la législation canonique actuellement en vigueur, notamment celles contenues dans le *Code de droit canonique* (CIC, 1983) et dans le *Code des canons des Églises orientales* (CCEO, 1990).

Objectifs de l'enseignement

Objectifs généraux

- Présenter la notion de droit canonique dans son acception générale.
- Exposer la genèse du droit canonique ainsi que les principales étapes de son évolution historique.
- Introduire les fondements et l'architecture d'ensemble du *Code de droit canonique* (CIC 1983) et du *Code des canons des Églises orientales* (CCEO 1990).

Acquis pédagogiques attendus

À l'issue de ce cours, l'étudiant devra être en mesure de :

- Définir et expliquer la notion de droit canonique.
- Présenter de manière structurée les grandes lignes de l'histoire du droit canonique.
- Exposer les principes, les dispositions fondamentales et la logique interne de la législation canonique catholique actuellement en vigueur.

Programme de l'enseignement

Thèmes abordés (sommaire) :

I^e PARTIE : Genèse d'un droit – rétrospective historique

CHAPITRE I – Ministères dans l'Église : des ministères charismatiques à a hiérarchie tripartite. Prérogatives juridiques des évêques

SECTION 1 – Les ministères charismatiques ou itinérants

- A. La fonction d'apôtre : un émissaire légal
- B. La fonction de prophète
- C. La fonction de docteur : un continuateur des rabbis

SECTION 2 – La hiérarchie tripartite : évêques, presbytres et diacres

- A. De l'évêque à l'évêque
- B. Presbytre : une charge collégiale
- C. Diacre : assistant dans une hiérarchie tripartite

CHAPITRE II - Sources historiques du droit chrétien (I^{er} millénaire)

SECTION 1 – Sources scripturaires : Ancien et Nouveau Testament

- A. Ancien Testament : Bible hébraïque et d'autres écrits
- B. Nouveau Testament

SECTION 2 – Influence du droit romain

SECTION 3 - Les premiers documents

- A. *Didachè* (fin du I^{er} –début du II^e siècle)
- B. L'Épître de Clément de Rome aux Corinthiens (v. 95-98) : première mention de *παροικία* comme communauté
- C. Lettres d'Ignace d'Antioche (vers 98-117) : fixation du vocabulaire ministériel

SECTION 4 – L'activité conciliaire au premier millénaire : conciles particuliers et œcuméniques

SECTION 5 – Les décrétales pontificales

SECTION 6 – Compilations canoniques du VI^e au XI^e siècle : les collections canoniques et les faux documents

- A. Les collections canoniques
- B. Les faux documents

CHAPITRE III - Territoire – fonction – structure. Organisation administrative de l'Église et juridictions épiscopales : trois modèles historiques

SECTION 1 – Autorité épiscopale et genèse d'une organisation administrative ecclésiastique durant le I^{er} millénaire au sein de l'Empire romain

ICP –Faculté de sciences sociales, d'économie et de droit

SECTION 2 – Spécificité structurelle de l'Église dans Empire perse Particularité de l'organisation de l'Église perse sous la dynastie des Sassanides

SECTION 3 – Royaume d'Arménie : une Église-Nation

II^e PARTIE : DROIT CANONIQUE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

CHAPITRE I – LE DÉCRET DE GRATIEN ET LA HIÉRARCHIE DES NORMES

SECTION 1 – Le Décret de Gratien (1140)

SECTION 2 – Établissement d'une hiérarchie des normes dans le droit chrétien

CHAPITRE II – LE PROCESSUS DE CODIFICATION

SECTION 1 - L'élaboration du code Pio-Bénédictin de 1917 (Pie X et Benoît XV)

SECTION 2 - L'élaboration du Code de droit canonique de 1983 et du Code des canons des Églises orientales de 1990

CHAPITRE III – LE DROIT CANONIQUE CATHOLIQUE EN VIGUEUR

SECTION 1. Présentation du Code de Droit canonique en vigueur (CIC 1983) et du Code des canons des Églises orientales (CCEO 1990)

- A. Le Code du droit canonique (1983)
- B. Le Code des canons des Églises Orientales 1990

SECTION II – Les lois de l'Église catholique et son organisation actuelle

- A. Les normes générales
- B. Église particulière et Église universelle

Méthode d'évaluation – Session plénière

L'évaluation repose sur deux composantes :

- **Un devoir écrit** : les étudiants doivent rédiger un travail portant sur un sujet choisi parmi une liste proposée.
- **Un examen en présentiel** en fin de semestre, portant sur l'ensemble de la matière abordée durant le cours.

Méthode d'évaluation – Session de rattrapage

L'évaluation consiste en **un devoir écrit**, pour lequel les étudiants doivent choisir un sujet parmi une liste proposée. Le travail doit être rendu selon les modalités et échéances communiquées par l'enseignant.

Bibliographie

Code de droit canonique bilingue et annoté, Montréal, Wilson et Lafleur, 2024, 5^e édition, 1764 p.,

ou la version électronique avec les mises à jour régulières : <https://www.droitcanonique.fr/>

Code des canons des Églises orientales, version électronique
<https://www.droitcanonique.fr/codes/cceo-1990-13>

CENALMOR Daniel, *Introduction au droit canonique*, Paris éd. Le Laurier, 2021, 106 p.

GAUDEMET Jean, *Les sources du droit de l'Église en Occident. Du II^e au VII^e siècle*, Paris, Cerf, 1985, 188 p.

GEROSA Libero, *Le droit de l'Église*, Luxembourg, Saint-Paul, 1998, 353 p.

MESTRE Achille, *Introduction au droit canonique, sources du Droit, Organisation de l'Église*, Paris, Éditions facultés jésuites de Paris, 2010, 159 p.

VALDRINI Patrick, KOUVEGLO Émile, *Leçons de Droit canonique. Communautés, personnes, gouvernement*, Paris, Salvator, 2017, 521 p.

Ressources numériques utiles

- [Droit Canonique](#) francophone : site francophone du droit de l'Église

- [Canon Law Abstracts](#) : une revue de la littérature périodique en droit canonique par les membres de la Canon Law Society of Great Britain and Ireland, contenant des références aux articles de droit canonique publiés de 1995 à aujourd'hui. Un résumé du contenu de chaque article dans le numéro imprimé correspondant de Canon Law Abstracts (indiqué entre crochets à la fin de chaque référence) ;

- Faculté de Droit canonique de l'Institut Catholique de Paris :

<https://www.icp.fr/a-propos-de-l-icp/decouvrez-l-icp/facultes-et-instituts/faculte-droit-canonique-1590.kjsp?RH=VF>

- Consociatio Internationalis Studio Iuris Canonici Promovendo :

<http://www.consociatio.org/>

Droit sociétés 2 – CM – DPSP S6 – L3

Nombre d'heures : 27 – Nombre de crédit ECTS : 2

Anthony Chamboredon

Introduction

Suite du cours de droit commun des sociétés, le de droit spécial des sociétés répond à la question de l'opportunité de choix de la forme sociale. Seront ainsi comparées les formes sociales à responsabilité illimitée et limitée, les sociétés de personnes et de capitaux, leur financement et leur modalité de restructuration.

Objectifs

Il s'agit donc non seulement d'approfondir l'étude des règles de droit applicables à chaque forme sociale, mais de comparer leurs avantages et leurs inconvénients pour être en mesure d'opérer le choix de la forme juridique la plus appropriée en fonction du business plan éventuel d'un entrepreneur soit au moment de la création de sa structure, soit lors de sa transformation.

Méthode

L'enseignement est constitué par 27 heures de Cours magistral et 8 séances de travaux dirigés d'1h30.

Contenu

Partie I – LES FORMES DE SOCIETE

Titre I – Les sociétés de personne

- Chapitre I – La société civile
- Chapitre II – La société en nom collectif
- Chapitre III – La société en commandite simple

Titre II – Les sociétés de capitaux

- Chapitre I – Le financement des sociétés par action
- Chapitre II – Les sociétés anonymes
- Chapitre III – Les sociétés par action simplifiée

Titre III – La société à responsabilité limitée

Partie II – LA RESTRUCTURATION DES SOCIETES

Titre I – Fusions, scissions et opérations assimilées

Titre II – Les groupes de sociétés

Évaluation session plénière

L'épreuve finale prend la forme d'un écrit d'une durée de trois heures, couvrant l'ensemble du programme et organisée en fin de semestre.

Le contrôle continu en TD est constitué par au moins une note de participation orale et d'une note d'épreuve écrite d'une heure.

Évaluation session de rattrapage

Un rattrapage sous la forme d'un écrit de trois heures en fin de semestre.

Bibliographie rudimentaire

Les dernières éditions de :

- COZIAN (M), VIANDIER (A) et DEBOISSY (F). *Droit des sociétés*. Litec
- LE CANNU (P) et DONDERO (B). *Droit des sociétés*. Montchrestien
- FRANCIS LEFEBVRE, *Mémento pratique des sociétés commerciales*
- MAGNIER (V). *Droit des sociétés*, Cours Dalloz
- MERLE (Ph). *Sociétés commerciales*, Précis Dalloz

- Code des sociétés
- Code de commerce
- Code civil

- <https://www.legifrance.gouv.fr>

Une bibliographie détaillée complémentaire sera proposée dans les TD.

Introduction au droit de la concurrence- CM

Campus de Paris

Licence 3 Droit et Science politique, Parcours droit
privé

18 heures – 2 ECTS

Thomas GIRY

t.giry@chens.icp.fr

□ Introduction

L'objectif de ce cours est d'expliquer que le droit de de la concurrence est composé de règles visant à préserver les intérêts des opérateurs économiques via de nombreux mécanismes internes, européens voire internationaux et d'examiner les règles juridiques du droit français de la concurrence en tenant compte de l'interaction avec le droit européen de la concurrence, des principes économiques sous-jacents et des questions de politique générale tout en rappelant que ce droit est appliqué, selon les règles, par le juge ou par une autorité spécialisée.

Ce cours a aussi une perspective juridique et économique visant à comprendre la fonction et le rôle du droit de la concurrence dans la société et dans le monde des affaires.

Il a vocation à rappeler que ce droit regroupe l'ensemble des règles juridiques destinées à garantir le bon fonctionnement des marchés économiques en favorisant une concurrence libre et loyale entre les acteurs.

Il a aussi pour finalité de sensibiliser les étudiants sur le fait qu'il s'agit d'un droit transversal qui se situe à la croisée des disciplines juridiques et économiques, avec pour objectifs fondamentaux **de favoriser l'efficacité économique** (La concurrence permet d'allouer les ressources de manière optimale) **protéger les consommateurs** (En évacuant les distorsions, les consommateurs profitent de produits et services à un meilleur rapport qualité-prix) et **encourager l'innovation** (Les entreprises rivalisent pour attirer les clients, stimulant ainsi la création et l'amélioration).

□ Objectifs de l'enseignement

□ **Comprendre les fondements juridiques du droit de la concurrence :**

Les étudiants doivent être capables de saisir l'importance de la concurrence dans une économie de marché, ainsi que son rôle dans la protection des consommateurs, la promotion de l'innovation et la régulation des pratiques commerciales.

□ **Analyser les instruments juridiques et institutionnels du droit de la concurrence :**

L’objectif est d’expliquer les bases légales (nationales et européennes) qui régissent la concurrence, ainsi que le rôle des institutions compétentes telles que l’Autorité de la concurrence en France, la Commission européenne, et les juridictions nationales et européennes.

□ **Développer une maîtrise des concepts clés :**

Les étudiants doivent assimiler les notions fondamentales, telles que l’entente, l’abus de position dominante, et le contrôle des concentrations, en s’appuyant sur des textes juridiques et de la jurisprudence.

□ **Comprendre l’articulation entre droit national et droit européen :**

Le cours doit permettre aux étudiants d’identifier les interactions et complémentarités entre les réglementations nationales françaises et celles issues du droit de l’Union européenne, notamment les articles 101 et 102 du TFUE.

Prérequis :

- Connaissances de base en droit des obligations (contrats et responsabilité) et en droit des affaires.
- Notions élémentaires de microéconomie (offre, demande, marché).

□ **Méthode d’évaluation - session plénière**

Soit un oral soit un examen terminal sous forme écrite où les étudiants devront traiter trois ou quatre questions de cours. Cela peut passer aussi bien par des questions de cours ou des questions de réflexion type comparaison mobilisant au moins deux thèmes du cours.

□ **Méthode d’évaluation - session de rattrapage**

Oral

□ **Prérequis :**

- Connaissances de base en droit des obligations (contrats et responsabilité).
- Notions élémentaires de microéconomie (offre, demande, marché).

□ **Bibliographie**

M.-A. Frison-Roche et J.-Ch. Roda, Droit de la concurrence, Dalloz, 2^{ème} éd., 2022

Marie.MALAURIE-VIGNAL, Droit de la concurrence interne et européen, 8^{ème} édition 2019

Marianne LECENE- Villemonteix Droit de la concurrence : cours intégral et synthétique, Lextenso 4^{ème} édition., 2022.

André DECOCQ, Georges DECOCQ, Droit de la concurrence : droit interne et droit de l’Union européenne, LGDJ, 9^{ème} éd., 2022.

Nicolas PETIT, Droit européen de la concurrence, LGDJ, 4^e éd., 2022.

Louis VOGEL, Les fondamentaux du droit de la concurrence. I, Pratiques anticoncurrentielles,, Bruylant, 1^{ère} édition, 2020.

Louis VOGEL, Droit de la concurrence : Droit français, Bruylant, 3e éd., 2020.

Cyril NOURRISAT, Blandine BONNAMOUR, Droit de la concurrence, libertés de circulation : droit de l’Union, droit interne, Cyril NOURRISAT, Hypercours DALLOZ, 6e éd., 2020.

Yvan AUGUET, Cheik GALOKHO et Alexandre RIERA , Droit de la concurrence : droit interne, droit de l’Union européenne et droit international, Ellipses, 2020.

Daniel MAINGUY, Malo DEPINCE, Mathilde CAYOT, Droit de la concurrence, LexiNexis 4^{ème} éd, 2024

Laurence IDOT, Grands arrêts du droit de la concurrence, Concurrences, LGDJ, 2^{ème} éd 2023.

□ Programme de l’enseignement

Les séances traitent les principes et le champ d’application matériel et géographique du droit de la concurrence : l’entreprise et le marché, le cadre institutionnel et procédural et une partie des règles appliquées aux entreprises : les ententes, les abus de domination, la concurrence déloyale.

Plan du cours

Introduction générale au droit de la concurrence

Section 1 : les origines du droit de la concurrence.

Section 2 : les sources du droit de la concurrence

Section 3 : les caractères du droit de la concurrence

Section 4 : les fondements du droit de la concurrence

Section 5 : les objectifs et l’évolution du droit de la concurrence

Titre I la protection des acteurs du marché : la protection des concurrents

Chapitre I : les règles spécifiques du droit interne ou le «petit droit de la concurrence »

A- La concurrence interdite

Section 1 : la concurrence interdite au salarié

Section 2 : la concurrence interdite au cédant

Section 3 : l’associé

Section 4 : la concurrence interdite au distributeur revendeur

B- La déloyauté d’un concurrent sur le marché

Section 1 : la déloyauté envers un concurrent

Section 2 : la déloyauté envers le consommateur

C- la déloyauté entre partenaires économiques

Section 1 : la transparence et la négociation commerciale

Section 2 : les pratiques restrictives de concurrence en droit français. PCD PRC

Section 3 : l’évolution du droit français des PRC au regard du droit européen.

Chapitre 2 : la concurrence déloyale et le parasitisme

Section 1 : la concurrence déloyale

Section 2 : le parasitisme

Titre II la protection du marché ou le droit antitrust : le grand droit de la concurrence

Chapitre I les pratiques anticoncurrentielles

Section 1 la notion d’entreprise

Section 2 : le marché

Section 3 : les ententes anticoncurrentielles

ICP – Faculté de Sciences Sociales d'Economie et de Droit

Section 4 : les abus de position dominante

Section 5 : l'exemption des pratiques anticoncurrentielles

Section 6 : les sanctions des pratiques anticoncurrentielles

Chapitre 2 : les concentrations d'entreprises

Section 1 : l'opération de concentration économique

Section 2 : la procédure de contrôle

Chapitre 3 : Le contrôle des comportements étatiques

Section 1 : le contrôle de l'octroi d'un droit spécial ou exclusif à une entreprise.

Section 2 : le contrôle des aides d'Etat

Droit Judiciaire Privé – CM

Licence 3- Droit Privé

Nombre d'heures : 24 – Nombre de crédit ECTS :3

Enseignante : GHAZOUANI Dalila

Objectifs de l'enseignement

Maitriser l'organisation judiciaire, connaître les différentes étapes d'une instance judiciaire, les conditions de la mise en œuvre et du déroulement d'une action en justice incluant les différentes voies de recours.

Programme de l'enseignement

Cours n°1 : mercredi 14 janvier 10h-13h

L'histoire, la définition et les sources du droit judiciaire privé
Le droit d'accès à un tribunal, les règles de compétence d'attribution et de compétence territoriale des juridictions de droit commun et des juridictions spécialisées
Les conflits de compétence et les juridictions arbitrales.

Cours n°2 : mercredi 21 janvier 10h-13h

Le droit à un juge indépendant et impartial. La hiérarchie des juridictions. Le rôle de la Cour de cassation, du ministère de la justice. La collégialité
Le droit à un procès équitable : le principe de la contradiction et le droit à un avocat,
Les caractères généraux du procès : accusatoire ou inquisitoire, public ou non, oral ou écrit, contentieux ou gracieux.

Cours n°3 : mercredi 28 janvier 10h-13h

L'action en justice : définition et conditions d'exercice de l'action en justice, l'intérêt, la qualité, la capacité, le pouvoir.
Les parties au procès, en première instance, en appel, en cassation
La matière du litige : la distinction du fait et du droit, le principe dispositif, les rôles respectifs du juge et des parties, la neutralité du juge.

Cours n°4 : mercredi 4 février 10h-13h

L'instance : introduction de l'instance par le demandeur, l'assignation, la requête conjointe, la présentation volontaire.
La représentation en justice ou l'assistance des parties
Les règles de signification des actes, le calcul des délais d'action et de procédure.
La mise au rôle d'une affaire et la distribution à une chambre

Cours n°5 : mercredi 11 février 10h-13h

Les moyens du défendeur :

- défense au fond et demande reconventionnelle, - les 4 exceptions de procédure (incompétence, litispendance, connexité, nullités, exceptions dilatoires),
- les fins de non-recevoir -la Question prioritaire de constitutionnalité (QPC)

Les incidents de l'instance : jonctions et disjonctions, interruption, suspension (sursis à statuer, radiation), extinction (péremption, désistements, caducité de la citation et acquiescement)

Cours n°6 : mercredi 18 février 10h-13h

Les circuits ordinaires devant le tribunal : la conférence du président, le juge de la mise en état, le juge rapporteur

Les règles de preuve en procédure civile ; les mesures d'instructions ordonnées par un juge ou un tribunal ; la distinction des mesures exécutées par le juge lui-même de celles réalisées par un technicien.

Cours n°7 : mercredi 4 mars 10h-13h

Les procédures à jour fixe, les procédures présidentielles, référés, requête et les procédures gracieuses ordinaires.

Le jugement : forme, typologie et effets. Les frais et dépens. Le juge de l'exécution.

Cours n°8 : mercredi 11 mars 10h-13h

Le droit à un recours :

- les voies de recours ordinaires : appel et opposition, procédures devant la cour d'appel
- les voies de recours extraordinaires : pourvoi en cassation, tierce-opposition, recours en révision

Méthode d'évaluation session plénière

Contrôle Terminal - Coefficient 1

Méthode d'évaluation session de rattrapage

Examen oral à la fin du semestre : avril 2026 (selon calendrier ICP)

Rattrapage : à partir du 15 juin 2026(selon calendrier ICP)

Nom du cours – CM Médias et politique

Licence 3 Droit public et Science politique

Ce document comprend le Syllabus de Benoît Dumoulin qui assure la moitié du cours, soit 9 heures.

□ Introduction

Le cours magistral “Médias et politique” est partagé entre Benoît Dumoulin et Freddy Roy qui assurent chacun 9 heures de cours. Il est dispensé le jeudi de 14h à 16h au 2^e semestre.

□ Objectifs de l'enseignement

Concernant la partie dispensée par Benoît Dumoulin, l'objectif du cours consiste à comprendre l'articulation des relations entre médias et politique, d'un point de vue historique, juridique et sociologique. Après une brève présentation du rôle politique des médias dans l'histoire contemporaine, le cours évoque les grandes tendances du paysage médiatique contemporain et ses mutations récentes. Il est aussi question de l'encadrement juridique de la liberté d'expression par le pouvoir politique, des règles de déontologie du journalisme, de la montée en puissance puis de la remise en cause du Fact-Checking et de l'arsenal juridique récemment adopté pour lutter contre la diffusion des Fake-News. Enfin, on évoquera les influences réciproques entre médias et politique en termes de pouvoir ainsi que le rôle des réseaux sociaux à l'heure de la réélection de Donald Trump.

À l'issue de ce cours, les élèves doivent être capables de connaître le rôle des médias dans l'histoire politique française et européenne, les grandes tendances du paysage audiovisuel français (PAF), les débats autour de la liberté d'expression et de la régulation des médias, les règles déontologiques qui régissent le journalisme ainsi que le défi que pose aujourd'hui l'intelligence artificielle. Ils doivent pouvoir articuler, de façon globale, la relation entre pouvoir médiatique et pouvoir politique.

□ Programme de l'enseignement

Partie 1 : Brève histoire politique des médias

- La naissance de la presse
 - Avant la Gazette
 - La Gazette de Théophraste Renaudot et les premiers journaux
 - Diversification de la presse périodique (XVIIe, XVIIIe)
- Le développement de la presse écrite
 - De la liberté de la presse à la censure (Révolution et Premier empire)
 - L'âge d'or de la presse écrite (1815-1914)
 - La rupture de la Première guerre mondiale
- Une nouvelle offre médiatique
 - De la radio à la TV, naissance des médias audiovisuels
 - La presse dans l'entre-deux guerres
 - Les médias à l'épreuve de la Deuxième guerre mondiale
- Entre mutation, concurrence, et nouvelles frontières médiatiques (de 1945 à nos jours)
 - La presse écrite entre crise et renouveau
 - La privatisation des médias
 - Vers un monde de réseau : l'ère du numérique

Partie 2 : Tendances actuelles du paysage médiatique contemporain

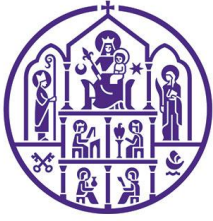
- Présentation des grandes tendances du paysage médiatique contemporain :
 - composition actionnariale, tirage, couverture du territoire
 - Grandes tendances politiques de la PQN, PQR et du PAF
 - Déclin des médias traditionnels et montée en puissance des médias alternatifs et des réseaux sociaux
 - Déontologie du journalisme
 - Vers une concentration ou une démocratisation des médias ?
- Les poids des médias dans la fabrique de l'opinion, le 4e pouvoir ?
 - Quand les médias écrivent l'histoire : le rôle des médias dans les révolutions politiques
 - Les Révolutions françaises de 1789, 1830, 1848 et 1870
 - Les médias et le printemps arabe, les médias et l'Iran, les médias et la Russie
 - Le lynchage médiatique :
 - Théorie du bouc-émissaire et lynchage médiatique
 - Le rôle des réseaux sociaux et des médias d'investigation
 - Médias et respectabilité politique : Le rôle de la caricature (Daumier, Charlie)
 - Les hommes politiques victimes des médias : de Joseph Caillaux à François de Rugy, en passant par Georges Pompidou, Hervé Gaymard et François Fillon

Partie 3 : Médias et politique : quelle opinion défendre ?

- Une spécificité française, le journalisme d'opinion
 - Lien traditionnel entre écriture et engagement politique
 - Du journalisme à la politique, il n'y a qu'un pas
 - De la politique au journalisme, une reconversion facile
- Médias et liberté d'expression : de l'abolition du délit de blasphème à l'autocensure
 - L'abolition du délit de blasphème sous la Révolution française
 - Une liberté d'expression revendiquée : loi du 29 juillet 1881 + jurisprudence
 - Le règne de l'autocensure aujourd'hui ?
 - Question : Faut-il être Charlie ?
- Médias et État : quelle influence ?
 - L'ORTF ou l'échec de la censure politique
 - Les stratégies d'influences des États / Le soft-power
 - De nouveaux dispositifs légaux : loi anti fake news + loi sur la haine en ligne
 - La montée en puissance du Fact-checking et le rôle des instances de régulation (ARCOM)
 - L'État peut-il contrôler l'information aujourd'hui ?
- Peut-on prétendre à la neutralité politique ?
 - Média engagé / Média en retrait
 - La neutralité affichée cache-t-elle d'autres formes d'engagements ?
 - Médias et lobbys / Le rôle des annonceurs / Sleeping Giants
- Médias et élections, quelles influences ?
 - Les principes : égalité ou équité du temps de parole ?
 - La réalité : quelle influence des médias ? Impact du débat de l'entre-deux tours en France
 - Étude de cas (Trump, le Brexit, élections françaises de 2017)
- Les médias dans le clivage politique droite / gauche
 - Les médias et la gauche : domination ou perte d'influence ?
 - Les médias et la droite : de la marginalisation à la montée en puissance ?
 - Qui a gagné la bataille de l'opinion ?

□ Bibliographie

- ALBERT Pierre : *La Presse*, Paris, 1971
- BARBIER Frédéric, BERTHO LAVENIR Catherine : *Histoire des médias*, Paris, Armand Collin, 2000
- BELLET Roger : *Presse et journalisme sous le Second empire*, Paris 1967
- CHANTEPIE P., LE DIBERDER A. : *Révolution numérique et industries culturelles*, La Découverte, 2010
- CHARON J.-M. : *La Presse quotidienne*, La Découverte, 2010
- CHARON J.-M., LE FLOCH P. : *La Presse en ligne*, La Découverte, 2011
- EVENO Patrick : *Histoire de la presse française de Théophraste Renaudot à la révolution numérique*
- EVENO Patrick : *La presse*, Que-sais-je, 2010
- EVENO Patrick : *Anthologie du journalisme français*, Le Monde, 2010
- EVENO Patrick : *Les médias sont-ils sous influence ?* Larousse, 2008
- HABERMAS Jürgen : *L'espace public, archéologie de la publicité comme dimension constructive de la société bourgeoise*, 1962, Paris, édition Payot, 2007
- KALIFA Dominique, Philippe RÉGNIER, Marie-Ève THÉRENTY et Alain VAILLANT [dir.], *La civilisation du journal. Histoire culturelle et littéraire de la presse française au xixe siècle*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2011
- WOLTON Dominique, *La communication, les hommes et la politique*, Biblis, 2015.



ICP

UNIVERSITAS
CATHOLICA
PARISIENSIS

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Faculté de Sciences Sociales Économiques et de Droit

Licence en Droit Public et Science Politique

Année 2025-2026 – Troisième Année – Second semestre

Campus de Paris

CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

Syllabus

COURS MAGISTRAL

M. Alexandre Balossi,
*Enseignant contractuel en droit public,
Directeur d'étude (L1 et L3).*

ENSEIGNANTS

Cours Magistral

M. Alexandre BALOSSI (a.balossi@chens.icp.fr)
Enseignant en droit public à l'Institut Catholique de Paris
Directeur d'étude sur le Campus de Reims

PRÉSENTATION

Le cours de contentieux administratif approfondira les principes fondamentaux du droit du procès administratif en France. Il s'agira d'examiner la juridiction administrative dans ses composantes structurelles et fonctionnelles, en insistant sur son organisation, ses principes directeurs et ses spécificités procédurales. Une attention particulière sera portée à la dualité des ordres juridictionnels, à l'articulation entre le droit interne et les sources conventionnelles, ainsi qu'aux grands mécanismes contentieux permettant aux justiciables de contester l'action administrative. Ce semestre permettra ainsi de consolider la maîtrise des outils procéduraux et de mieux appréhender les enjeux contemporains du contentieux administratif.

ÉVALUATION

L'évaluation du semestre repose sur une épreuve terminale unique.

Celle-ci prend la forme d'un examen écrit d'une durée de deux heures, comportant à la fois des questions de connaissance, destinées à vérifier la maîtrise des notions fondamentales, des questions réflexives, visant à apprécier la capacité de l'étudiant à mobiliser et articuler ces connaissances dans une analyse critique et structurée et un court cas-pratique afin d'examiner si l'étudiant arrive à mobiliser ses acquis dans une mise en situation concrète.

La note obtenue à cet examen constitue la note finale du semestre.

RATTRAPAGES

La session de rattrapage répond aux mêmes exigences que l'épreuve terminale.

RÈGLES À RESPECTER EN COURS MAGISTRAL ET EN TRAVAUX DIRIGÉS

En cours magistral, **l'utilisation des ordinateurs est autorisée à la seule fin de la prise de notes** et sous réserve de l'absence de connexion à internet. L'usage des téléphones portables est strictement interdit. En cas de manquement, l'enseignant est habilité à interdire l'utilisation des ordinateurs et des téléphones pour l'ensemble de la promotion.

Le recours à des outils d'intelligence artificielle ou le plagiat dans le cadre des épreuves d'évaluation constitue une fraude. Toute fraude entraîne l'attribution de la note de **0/20**. La copie litigieuse n'est pas corrigée par le chargé de travaux dirigés et devra être transmise au responsable du cours magistral. L'ouverture d'une procédure disciplinaire peut être sollicitée

PLAN DU COURS MAGISTRAL

INTRODUCTION GÉNÉRALE

SECTION 1 : LE CONTENTIEUX DE L'ACTION ADMINISTRATIVE EN DEHORS DE LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE

§1 : Les recours administratifs devant le juge judiciaire

A- Les cas jurisprudentiels

B- Les cas législatifs

§2 : Les recours administratifs non juridictionnels

A- Le recours administratif préalable

B- Les transactions

C- Les conciliations

D- Les médiations

SECTION 2 : LE CONTENTIEUX DE L'ACTION ADMINISTRATIVE AU SEIN DE LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE

§1 : La séparation entre les autorités administratives et judiciaires

§2 : L'indépendance organique de la juridiction administrative

§3 : L'autonomie de la juridiction administrative

CHAPITRE 1 : LA DÉFINITION DE LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE

SECTION 1 : L'IDENTIFICATION DE LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE

§1 : L'identification par les textes

§2 : L'identification par la jurisprudence

A- Les critères matériels

B- Les critères formels

SECTION 2 : LA DÉLIMITATION DE LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE

§1 : Juridiction administrative et juridiction judiciaire

A- Les conflits de compétences entre ces deux juridictions

B- La portée de l'autorité des décisions rendues par le juge judiciaire

§2 : Juridiction administrative et juridiction constitutionnelle

A- Les hypothèses d'interférence

B- La portée de l'autorité des décisions du Conseil constitutionnel

§3 : Juridiction administrative et juridiction de l'Union européenne

A- Les hypothèses d'interférence

B- La portée de l'autorité des décisions du Conseil constitutionnel

CHAPITRE 2 : L'ORGANISATION DE LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE

SECTION 1 : L'INDÉPENDANCE ET L'IMPARTIALITÉ DE LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE

§1 : L'indépendance

§2 : L'impartialité

A- L'impartialité objective

B- L'impartialité subjective

SECTION 2 : L'ORGANISATION ORGANIQUE

§1 : Le Conseil d'État : juridiction suprême

§2 : Les juridictions administratives générales

§3 : Les juridictions administratives spécialisées

SECTION 3 : LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES AU SEIN DE L'ORDRE ADMINISTRATIF

§1 : La question de la compétence du juge du fond

A – La compétence en premier ressort

C- Les exceptions au principe de la compétence du Tribunal administratif

§2 : La compétence en appel

§3 : La compétence en cassation

§4 : Le règlement de conflits de compétence à l'intérieur de la juridiction administrative

§5 : Les questions accessoires (l'exception d'illégalité)

CHAPITRE 3 : LA SITUATION DE LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE

SECTION 1 : L'ENCOMBREMENT DE LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE

§1 : Les raisons

§2 : Le délai raisonnable

SECTION 2 : LES REMÈDES À L'ENCOMBREMENT

§1 : Les remèdes de type organisationnel

§2 : Les remèdes procéduraux

§3 : Les juridictions administratives spécialisées

CHAPITRE 4 : LE PROCÈS ADMINISTRATIF

SECTION 1 : LES SOURCES DE LA PROCÉDURE JURIDICTIONNELLE

§1 : Les sources constitutionnelles

§2 : Les sources conventionnelles

§3 : Les sources législatives

§4 : Les sources réglementaires

SECTION 2 : LA CLASSIFICATION DES RECOURS DEVANT LE JUGE ADMINISTRATIF

§1 : Les types de classification

- A- La classification formelle
- B- La classification matérielle

§2 : Les types de recours

- A- Le recours en excès de pouvoir
- B- Le recours de pleine juridiction

SECTION 3 : LA FORMATION DES RECOURS

§1 : La recevabilité des recours

A – Les conditions de recevabilité

- 1) Les conditions de recevabilité tenant au requérant
- 2) Les conditions de recevabilité tenant à la requête
- 3) Les conditions de recevabilité dite « règle de la décision administrative préalable »
- 4) Les conditions de recevabilité relatives aux délais

B- Le traitement contentieux de l'irrecevabilité

§2 : Les éléments constitutifs de l'instance

- A- La détermination des parties à l'instance
- B- La détermination juridique des causes à l'instance

CHAPITRE 5 : LA PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

SECTION 1 : LES CARACTÈRES FONDAMENTAUX

§1 : Le caractère contradictoire de la procédure

§2 : Le caractère inquisitorial de la procédure

SECTION 2 : LES CARACTÈRES PRINCIPAUX

§1 : Le caractère essentiellement écrit de l'instruction

§2 : Le caractère public du jugement

SECTION 3 : LE DÉROULEMENT DU PROCÈS ADMINISTRATIF

§1 : La procédure normale d'instruction

§2 : La procédure spécifique d'urgence

SECTION 4 : LA FORMALISATION DU JUGEMENT

§1 : L'élaboration de la décision

§2 : La rédaction de la décision

§3 : La publicité

SECTION 5 : LES VOIES DE RECOURS

§1 : Les voies de recours ordinaires

A- L'appel

B- La cassation

§2 : Les voies de recours extraordinaires

A- La révision

B- Le recours en rectification d'erreur matérielle

SÉANCES DE COURS MAGISTRAUX

Séance 1 | Cours du 14 janvier 2026

Séance 2 | Cours du 21 janvier 2026

Séance 3 | Cours du 28 janvier 2026

Séance 4 | Cours du 4 février 2026

Séance 5 | Cours du 11 février 2026

Séance 6 | Cours du 18 février 2026

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

MANUELS

- Camille Broyelle, *Contentieux administratif*, LGDJ, dernière édition.
- René Chapus, *Droit du contentieux administratif*, Lextenso, collection Domat, dernière édition.
- Mattias Guyomar et Bertrand Seiller, *Contentieux administratif*, Dalloz, dernière édition.
- Olivier Le Bot, *Contentieux administratif*, LGDJ, dernière édition.
- Olivier Gohin et Florian Poulet, *Contentieux administratif*, LexisNexis, dernière édition.

REVUES

- *Actualités juridiques de droit administratif* (AJDA), revue Dalloz consultable en ligne.
- *Revue française de droit administratif* (RFDA), revue Dalloz consultable en ligne.
- *Procédures*, revue Lexis Nexis consultable en ligne.

SITES INTERNET ET BLOGS

- Le blog juridique du cabinet d'avocats « Landot & Associés » : <https://blog.landot-avocats.net/>
- Le site « Service public » (fiches pratiques).
- Le blog de droit administratif : <https://blogdroitadministratif.net/>

« Crisis management and conflict analysis »

Campus de Paris

L3 Droit public et Science politique

Année 2025-2026

Volume horaire : 24 h

15h CM (5 x 3h) et 12h TD (6 x 2h)

ECTS: 3

Language: English

Nom de l'enseignant.e : Dr. Kinga KAS

Introduction

Understanding, preventing and resolving conflicts have perhaps never been more important priorities on the global agenda. This course introduces students to the interdisciplinary and complex field of conflict analysis and crisis management in international relations. After a brief overview of the history and evolution of the discipline, we will examine and study the subject both from theoretical and practical perspectives, with a clear focus on understanding contemporary deadly conflict.

The course will be constructed as follows: *the first part of CM courses (2 sessions) will discuss concepts, theories (mainstream as well as critical approaches) and methods of conflict analysis.* Main topics of conflict analysis will cover the types, costs and curve of conflict; the causes of conflict examined from different dynamics; risk assessment and early warning; conflict assessment frameworks such as narrative analysis, conflict mapping and scenario analysis and the key theories and frameworks such as realism, liberalism and alternative theories.

The second part (3 sessions) will tackle strategies and tools of crisis management. The principal subject to be discussed under crisis management include international negotiation, mediation and nonviolent resistance; peacekeeping and peacebuilding; reconciliation and forgiveness; postwar reconstruction (including a brief overview of the UN's sustainable development goals as well as the importance of the so-called 'acquis cosmopolitain'). Throughout the entire course students will explore relevant examples and case studies that illustrate the dynamics of conflict escalation and de-escalation.

During the TD sessions students will present and discuss case studies using different theoretical frameworks, various analytical tools and mechanisms (including a comprehensive analysis of several contemporary conflicts), as well as tackle important cross-cutting themes in relation to conflict management, such as technology, gender, ethnicity, religion, migration and environment.

Objectifs de l'enseignement

Upon successful completion of this course students will be able to:

- Trace the historical development of the conflict analysis and resolution field;
- Critically examine the key concepts, theories and frameworks related to the field;
- Implement a range of conflict analysis tools;
- Examine how political, socioeconomic, cultural and other factors can contribute to the causes of conflicts and their resolution;
- Understand conflict dynamics and the processes of conflict escalation and de-escalation;
- Develop a comprehensive understanding of the mechanisms of international conflict management, including negotiation and mediation, as well as peacekeeping, peacebuilding and reconciliation;
- Explore cross-cutting themes in international conflict management such as technology, ethnicity, gender, migration and environment;
- Carry out a comprehensive conflict analysis and recommend conflict resolution interventions.

Programme de l'enseignement

CM

1. Conflict analysis: Understanding deadly conflict, theories and frameworks
 - a brief history of the field of conflict analysis and management
 - types, costs and curve of conflict
 - causes of conflict, escalation and de-escalation
 - risk assessment and early warning (watch-lists and conflict metrics instruments)
 - mainstream approaches (realism, liberalism)
 - critical approaches (radicalism/neo-marxism, feminism, constructivism, state-centric approach)

2. Conflict analysis: Applying paradigms, conflict assessment concepts and tools
 - illustration of paradigms (mainstream and critical approaches) through case studies
 - gathering information and the four-step assessment process
 - narrative analysis
 - conflict mapping
 - scenario analysis

3. Conflict and crisis management: Negotiation and mediation
 - theoretical approaches to international negotiation: structural, strategic and cultural approach (including BATNA, win/lose, prisoner's dilemma and chicken game)
 - phases of the negotiation process: pre-negotiation, formula, details and ratification
 - concepts of third-party interventions and third-party roles (coercive and non-coercive, Ury's model, Lederach's model, multitrack approach)
 - regional mediators and international organizations

4. Conflict and crisis management: Non-violence, peacekeeping, peacebuilding
 - history and role of civil resistance
 - non-violence in power dynamics, principled and pragmatic approach
 - containing and ending violent conflict, peace processes
 - UN as peacekeeper and dilemmas of efficacy
 - structural, liberal and hybrid peacebuilding
5. Conflict and crisis management: Postwar reconstruction and reconciliation
 - postwar peace support operations and state-building missions
 - postwar reconstruction matrix: from intervention to withdrawal
 - linking reconciliation and forgiveness
 - peace education and positive peace (global peace index)
 - UN's sustainable development goals (UN 2030 Agenda)
 - 'acquis cosmopolitain'

TD

1. Key theories and frameworks
 - Group presentations of case studies analyzed from different theoretical angles using mainstream and critical approaches
2. Comprehensive conflict analysis
 - The Cyprus-conflict
3. Comprehensive conflict analysis
 - The Israeli-Palestinian conflict
4. Comprehensive conflict analysis
 - Russia-Ukraine war
5. Cross-cutting themes in international conflict management
 - Group presentations on complex issues that are important in the current international climate (technology, gender, ethnicity, religion, migration and environment), using an interdisciplinary approach
6. Conflict resolution and the future
 - Classroom discussion on the challenges and opportunities for international conflict management

Méthode d'évaluation (CM + TD)

Oral assessment:

- Two group presentations for 30% globally:
 - one for 15% on a case study analysis and one for 15% on a cross-cutting theme analysis.

Written assessment:

- Final exam for 50%: short questions and one essay question (2h)
The final exam tests students on their knowledge and on their ability to apply their analytical skills to discuss international conflict theory and conflict resolution.

Class participation: for 20%. Active participation in discussions is required.

Absence Policy: Students are expected to attend all sessions. Non-excused absences will affect your participation grade. Excused absences fall into two categories: sickness or unforeseen emergency. When a student misses a class, responsibility for making up missed work rests solely on his or her shoulders.

Academic dishonesty: General principles of academic honesty include the concept of respect for the intellectual property of others, the expectation that individual work will be submitted unless otherwise allowed by an instructor, and the obligations both to protect one's own academic work from misuse by others as well as to avoid using another's work as one's own. All students are expected to understand and abide by these principles.

Méthode d'évaluation (session de rattrapage)

Modalités des examens de rattrapage :
Written assessment similar to the final exam.

Bibliographie

1. Understanding International Conflict Management (2020) ed. by *C. Butcher and M. C. Hallward*, Routledge
(manual: please order 4 or 5 copies)
2. Conflict Analysis : Understanding Causes, Unlocking Solutions (2013) by *Matthew Levinger*, United States Institute of Peace, Washington
(manual: please order 4 or 5 copies)
3. Contemporary conflict resolution (Fifth edition, 2024) by *O. Ramsbotham, T. Woodhouse, H. Mall, H. Toros*, Polity Press
(please order 1 or 2 copies to be used as reference if possible)
4. International organizations : Perspectives on governance in the twenty-first century (Sixth edition, 2018) by *Kelly-Kate S. Pease*, Routledge
(please order 1 or 2 copies to be used as reference if possible)

(A list of further bibliography on each subject can be found in the manuals.)

NB: While this syllabus has been carefully constructed, your professor retains the right to make changes to it as course progress warrants, and pledges to give students the new information in a timely manner.

Students are prohibited from recording lectures or copying lecture materials and posting them outside of class, on internet sites, or providing them to note sharing companies.

Non-violence et politique (cours en anglais)

Justin Scherer
j.scherer@chens.icp.fr

Introduction

The theory and practice of non-violence have always entertained close links with politics. They can be seen as key drivers of phenomena ranging from decolonization and the collapse of dictatorial regimes to large-scale reforms in democratic countries. In recent years, they can be seen in Iran, China, Western Europe, Guatemala, Belarus, Ukraine, North America, Nepal, Madagascar, etc., not to mention Climate Change protest initiatives worldwide. Nevertheless, non-violence remains little studied in political science and rarely taught at French universities. This course provides an opportunity to study key texts on nonviolence – both classical and recent, both theoretical and practical – to grasp the mechanisms and dynamics on which nonviolent political action is based. Theoretical insights are then discussed and confronted with reality through case studies to better understand the potential, limits and ethics of nonviolent political engagement.

Objectifs de l'enseignement

At the end of the course the students should have a good grasp of the concept of nonviolence and of the historical and political contexts in which it emerged and continues to be applied. Furthermore, students should be used to reading literature, including scientific articles, in English. Last but not least, they should be able to defend a position on nonviolent political activities in English, both orally and in writing.

Programme de l'enseignement

The 18-hour course is made up of 9 thematic two-hour sessions.

Session I: Course introduction: defining non-violence

Session II: The history and core principles of non-violence

Session III: Fear and Courage

Session IV: Means and Ends

Session V: Power and leadership

Session VI: Leveraging non-violence in authoritarian contexts

Session VII: Post-conflict (transitional justice, reconciliation)

Session VIII: The limits of non-violence

Session IX: Conclusion : the Future of Non-violence? and exam preparation

Méthode d'évaluation

Two-hour written final exam. Students will have to address one of two questions in the form of a dissertation. Though not compulsory, class attendance and participation are strongly encouraged.

Make-up exam: two-hour written exam under the same conditions.

Bibliographie

Course resources, including lectures, readings and multimedia content, will be available online on the ICP e-learning platform. In addition, the following works are available in the FELS Library:

Adam Roberts, Timothy Garton Ash ed. (2011), *Civil Resistance and Power Politics* (Oxford: OUP)

Erica Chenoweth and Maria J. Stephan (2011), *Why Civil Resistance Works* (New York: Columbia University Press)

Mayton D., (2009) *Non-Violence and Peace Psychology* (Springer, Dordrecht Heidelberg)

Graeme Hayes et Sylvie Ollitrault (2013), *La désobéissance civile* (Paris: Presses de Sciences Po).

Tozzi Pascal (2016), *Eloge de la non-violence* (Paris: éditions le Pommier).

Ramsbotham Oliver, Woodhouse Tom, Miall Hugh (2011) *Contemporary Conflict Resolution*, 3rd edition (Cambridge: Polity Press).

Droit du travail (relations collectives) – CM avec TD

Licence 3, S6, FASSE, 27h00 CM et 18h00 TD – 3 ECTS

Thibault LAHALLE

Introduction

Le droit du travail évolue au rythme important des nouveaux textes législatifs et d'une jurisprudence abondante. Cette discipline permet à celui qu'elle passionne de pratiquer en tant que juriste d'entreprise, avocat ou inspecteur du travail.

Objectifs de l'enseignement

A la fin du semestre l'étudiant doit avoir découvert une facette importante de l'organisation des entreprises. Il doit savoir identifier les principaux représentants du personnel et connaître les mécanismes du droit de la négociation collective.

Programme de l'enseignement

3 thèmes sont abordés : la représentation du personnel, la négociation collective, les conflits collectifs.

Méthode d'évaluation session plénière

Oral d'une dizaine de minutes en fin de semestre.

Méthode d'évaluation session de rattrapage

Oral d'une dizaine de minutes.

Bibliographie

Code du travail et ouvrage de Thibault LAHALLE, Droit du travail, Ellipses, 2025.